

Commune de Boissettes

Date de dépôt : 07 août 2024

Demandeur : DE VILLIERS Agnès

Sur un terrain cadastré : AI 41

Sis : 9 rue Brouard à Boissettes (77350)

Le Maire de la Commune de Boissettes,

VU la déclaration préalable présentée le 07/08/2024 par DE VILLIERS Agnès, domicilié au 9 rue Brouard à BOISSETTES (77350), sur un terrain cadastré AI 41, 9 rue Brouard à BOISSETTES (77350), enregistrée en mairie sous le n° DP 077 038 24 00026,

VU le projet consistant à :

- Ravalement des façades :

Enduit à la chaux de Satin-Astier de couleur « plâtre frais naturel ».

-Travaux de couvertures :

Dépose des ardoises, mise en place d'un pare pluie, remplacement des ardoises cassées, révisions des zingueries, bandes solines, et réfections complètes des joints de la verrière ainsi que le remplacement des verres cassés.

-Travaux de menuiseries :

Toutes les menuiseries en bois seront rénovées et repeintes en couleur RAL 9001.

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-6 et L. 332-6-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2018 et modifié le 14 janvier 2020, le 13 juillet 2020, puis le 7 juillet 2023.

CONSIDERANT que les parcelles se situent en zone UA.

ARRETE

Article 1 – Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Boissettes, le 03 septembre 2024



THIBAUD Grégory
Adjoint au maire